La voixe du Département
Magazine d'information du Conseil départemental
DÉPARTEMENT DE MAYOTTE
N°7 SEPTEMBRE-OCTOBRE 2020

BIODIVERSITÉ : l'affaire de tous



Schéma du tourisme et des loisirs : des mesures concrètes **p. 4**



PUIC : une nouvelle dynamique pour la formation professionnelle **p.5**



Patrimoine : une brochure détaille les principaux sites de Mayotte **p. 10**

Les maires de Mayotte



Le scrutin du 15 mars et du 28 juin dernier a déterminé les 17 maires aux « commandes » des communes de Mayotte.
Au lendemain du second tour de scrutin municipal, le président Soibahadine Ibrahim Ramadani s'est réjoui *« de l'importance de la participation sur l'île (plus de 72 %) dans un contexte sanitaire pourtant compliqué. Cette vitalité démocratique du vote municipal est à saluer à Mayotte et donne aux résultats observés une vraie valeur, à contrario de la situation en métropole où l'abstention atteint des niveaux record. Il faut remercier les maires sortants, les services mobilisés, l'Etat pour l'organisation de ce second tour dans de bonnes conditions d'ensemble. La démocratie locale sort fortifiée de cette séquence »* s'est félicité le président.

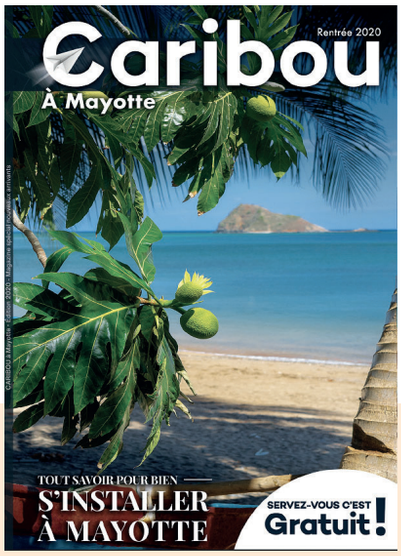
Dzaoudzi- Labattoir : Said Omar Oili
Bandraboua : Ahamada Fahardine
Acoua : Marib Hannaffi
Tsingoni : Bacar Mohamed
Sada : Houssamoudine Abdallah
Pamandzi : Madi Madi Souf
Ouangani : Youssouf Ambdi
M'tsangamouji : Saïd Ibrahima
M'tsamboro : Laïthidine Ben Saïd
Mamoudzou : Ambdilwahedou Soumaila
Koungou : Assani Saïndou Bamcolo
Kani-Keli : Abdou Rachadi
Dembéni : Moudjibou Saidi
Chiconi : Mohamadi Madi Ousseni
Bouéni : Mouslim Abdourahaman
Bandrélé : Ali Moussa Moussa Ben
Chirongui : Andhanouni Saïd

Edité par la Direction de la communication du Conseil départemental de Mayotte

8, Bd Halidi SÉLÉMANI, B.P. 101 97645 MAMOUDZOU CEDEX
Tél : 0269 63 60 60 / Fax : 0269 63 66 35
dir.com@cg976.fr - www.cg976.fr

Directeur de publication :
M. Soibahadine Ibrahim Ramadani
Directeur de la rédaction : Bruno Cohen-Bacrie
Coordination et rédaction : Lydia Charmont
Rédaction : Anfiya Assoumani-bé, Aboubacar Tarmadhu, Soyade M'Kadara, Toianti Madi, Assani Moussa
Comité de lecture : Anrchidine Bacar
Conception artistique : Saïd Ibrahim
Mise en page : Dayane Nourdine
Photographies : Cg976, Banque d'image de Mayotte
Impression : Imprimah
Exemplaires : 5 000 Ex
Dépôt légal : Sept-Oct 2020
Issn : 2261-2408

Caribou à Mayotte



Le Conseil départemental s'associe au magazine Caribou "rentrée 2020", tout savoir pour s'installer à Mayotte... Le département propose ainsi dans cette revue diffusée à 6 000 exemplaires les horaires détaillés des barges mais aussi une pleine page dédiée à l'exposition Outre mer grandeur nature, visible sur les grilles du Jardin du Luxembourg à Paris jusqu'au 17 janvier 2021. Si Mayotte est confrontée à des difficultés récurrentes que nul ne saurait éluder, le Département tient à s'associer à tout ce qui peut mettre en valeur et à faire connaître cette île, son patrimoine, ses traditions, sa culture... Caribou à Mayotte !

Économie



Le Conseil départemental se mobilise face à l'épidémie

Pour permettre aux entreprises impactées par le Covid-19 de faire leur demande, le fonds de soutien départemental pour les entreprises mahoraises (1 000 euros) est prolongé jusqu'au 31 octobre 2020.

NÉCROLOGIE

Ali Abdallah



Le president du conseil départemental Soibahadine Ibrahim Ramadani a exprimé sa tristesse et celle des conseillers départementaux à l'annonce du récent décès de l'ancien conseiller général Ali Abdallah "J'exprime les condoléances de notre assemblée à sa famille. Ali Abdallah fut conseiller général de Mamoudzou et Mamoudzou 3 durant quatre mandats (1977-2008), c'est-à dire depuis la création de ce canton. Il siégea également au conseil municipal de Mamoudzou. Très attaché à Passamainty dont il fut un élu investi et impliqué, il participa à tous les combats aux côtés des grands anciens, de Mayotte française à la départementalisation" a salué le président de l'assemblée départementale de Mayotte.

PMI d'Acoua : bientôt fonctionnelle



Au terme de 24 mois de travaux, la PMI d'Acoua est désormais presque prête. Les travaux ont représenté un coût de 1,1 million d'euros avec un cofinancement Feder de 688 000 euros. Ce bâtiment de 312 m² vient compléter le réseau des PMI déjà dense, pour assurer les missions de prévention, d'éducation et de dépistage précoce (0 à 6 ans).

DEUX QUESTIONS À



Soibahadine Ibrahim Ramadani,
Président du Conseil départemental de Mayotte

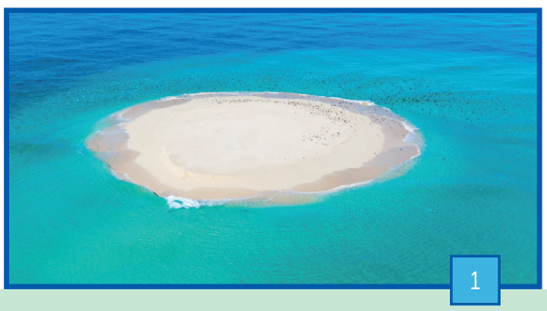
Quelle analyse faites-vous de « l'été » 2020 et de cette rentrée ?

D'abord, je pense qu'il faut considérer que, malgré tous les efforts qui ont été consentis par les mahorais et qui doivent être salués, la Covid-19 n'est pas derrière nous. Il faut inlassablement rappeler l'importance de règles simples, désormais quotidiennes, comme le respect des gestes barrières, les distanciations sociales ou le port du masque dans les lieux où c'est nécessaire ou obligatoire comme la barge ou les locaux administratifs. Nous allons, de toute évidence, devoir apprendre à vivre avec ce « virus » et le Conseil départemental continuera de veiller, dans la mesure de ses compétences, à tout ce qui a trait à cette pandémie. Qu'il s'agisse des conséquences sanitaires, avec la fourniture de masques aux habitants, avec la gratuité de la barge piéton jusqu'au 3 août, sociales avec les colis ou les bons alimentaires, ou économiques (plus de 3 500 aides économiques versées), nous avons agi avec des mesures concrètes aux côtés des autorités sanitaires et de l'État. Soutenir l'économie, l'hôtellerie, le petit commerce est d'autant plus essentiel qu'en 2019, Mayotte a connu un essor touristique (essentiellement familial et affinitaire) sans précédent, avec plus de 65 500 visiteurs. Et 2020 devrait, au regard de la situation sanitaire, être beaucoup plus compliquée…Au-delà de cette pandémie, comment ne pas évoquer l'insécurité galopante dont notre île fait l'objet ? Si nous agissons là encore dans la mesure de nos missions avec, par exemple, les groupes de médiation citoyenne, l'effort consacré à la médiation culturelle et sportive, on voit bien qu'il faudra des mesures plus fortes de la part de l'État notammment, dont c'est la responsabilité régalienne. Un renforcement significatif des effectifs policiers, à défaut d'être une mesure suffisante, est une nécessité pour faire reculer le fléau de l'insécurité.

La Voix du Département consacre un dossier à l'action pour la biodiversité. Comment agit le Conseil départemental dans ce domaine ?

Je ne dissocie pas la lutte contre le changement climatique du travail conduit à travers le schéma d'aménagement régional (SAR), un outil destiné à agir dès aujourd'hui pour penser notre île de demain. C'est un enjeu majeur si l'on veut anticiper les questions essentielles liées à la démographie, à la ressource en eau, à l'habitat ou aux transports, des questions qui ont des répercussions directes sur notre environnement de tous les jours. Mais on peut citer notre action pour l'éclairage en zone rurale, l'aide aux foyers pour économiser l'eau, les aménagements forestiers, l'aide aux foyers pour les chauffe-eau solaires, le lancement d'une agence régionale de la biodiversité, autant d'initiatives concrètes qui témoignent de notre engagement pour un développement équilibré, harmonieux et durable. ■

"Promouvoir un développement harmonieux et équilibré "



1

Un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs a été adopté. À partir d'un état des lieux, il propose une stratégie globale et des mesures concrètes pour développer la filière touristique et conforter la destination Mayotte.



2

En ce moment à Paris, une grande exposition sur les grilles – prestigieuses – du jardin du Luxembourg met à l'honneur Mayotte et le patrimoine naturel exceptionnel – mais fragile – des territoires ultramarins français.

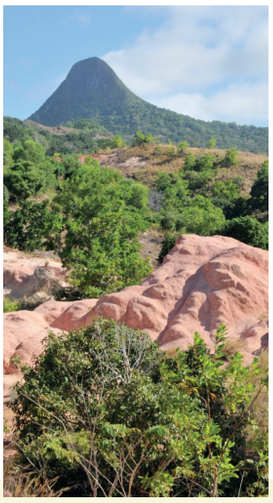


3

Entre deux mondes, au détour de quelques sites patrimoniaux, un guide édité par le Conseil départemental et qui recense les principaux sites de la mosquée de Tsingoni, de celle de Polé, des vestiges de l'usine sucrière de Soulou, de la résidence De Dzaoudzi, ou de Mahabou… Une brochure disponible dans les principaux lieux publics.

TOURISME
DESTINATION MAYOTTE






Dans le cadre de sa stratégie de développement du territoire, le Conseil départemental de Mayotte, pour mener à bien sa responsabilité et réaffirmer son soutien au secteur du tourisme très impacté par différentes crises que traverse l'île, propose un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs de Mayotte.

Ce schéma, pour répondre aux besoins réels du territoire, a été établi en collaboration avec les acteurs institutionnels et socioprofessionnels locaux. Il a été présenté et adopté à l'unanimité en assemblée plénière le 30 juin 2020 à l'hémicycle sous la présidence de Soibahadine Ibrahim Ramadani. Le document propose un diagnostic stratégique de la destination Mayotte, une stratégie régionale du tourisme et des loisirs mais aussi un plan d'action opérationnel.

UN DIAGNOSTIC COMPLET

Plusieurs points du diagnostic de la destination Mayotte ont été présentés :

• Un rapport qualité/prix peu compétitif par rapport aux autres destinations de l'Océan Indien et du Monde

• Un contexte social (sécurité) compliqué voire dégradé : des freins à l'investissement

• Une destination dépendante des clientèles métropolitaine et réunionnaise

• Un potentiel sur la plongée et les activités liées à la biodiversité

• Un enjeu d'appropriation des patrimoines matériels et immatériels

• Le désenclavement de Mayotte est un enjeu pour capter davantage de touristes

• Un foncier qui est stratégique et rare. Il doit contribuer à produire des lieux d'exception

• En termes de positionnement, jouer sur le registre qualitatif et exemplaire sur le plan environnemental en misant sur l'écotourisme de bon niveau à haut-de-gamme

Plusieurs axes stratégiques ont été élaborés, notamment celui de développer la filière touristique par une politique d'offre ambitieuse et réaliste. Pour cela, il faudra mener une politique d'aménagement et de création d'une offre de tourisme d'agrément qui assure les « basiques » de la destination, améliorer l'image de Mayotte, améliorer la qualité des prestations et structurer la gouvernance touristique du territoire pour une plus grande efficacité. Afin de mieux répondre à la stratégie de développement du tourisme, six objectifs ont été fixés à moyen et long terme (5-10 ans) :

- développer 150 chambres d'hôtel de niveau 3 étoiles et plus (de type écotourisme) à horizon 5 ans pour atteindre 500 chambres au total sur 10 ans

- Aménager, équiper et rendre propres les principaux sites touristiques de l'île

- Sortir 3 équipements de loisirs (équipement de loisir indoor, jardin, équipement événementiel….)

- Doubler les arrivées touristiques pour arriver à environ 120 000 touristes

- Atteindre 50% de touristes d'agrément et d'affaires puisqu'à ce jour on compte 70% de touristes affinitaires contre 30% de touristes d'agrément et d'affaires.

Quant au plan d'action opérationnel, plusieurs actions prioritaires sont envisagées :

- Aménagement, entretien et accessibilité aux sites touristiques, par exemple développer les pôles d'accueil des activités liées au lagon, améliorer les conditions d'accueil et de visite des croisiéristes, développer la dimension touristique du front de mer de Mamoudzou.

- Valorisation touristique des patrimoines mahorais : culture, art et traditions, les parfums et les jardins, en redéveloppant le jardin botanique de Coconi

- Préparation de la destination à une démarche de certification du tourisme durable (labélisation)

- Développer l'offre de formation écotourisme, qualité et innovation

- Créer une communauté du tourisme à Mayotte

- Créer un observatoire du tourisme

Pour réaliser ce projet, le Conseil départemental mobilisera ses services, dont la direction du développement économique et de l'innovation, sur ses priorités : le pilotage de la stratégie touristique, le suivi de la mise en œuvre du Schéma, la coordination des actions, les financements et une implication renforcée dans les projets. Mais de nombreux facteurs sont aussi à prendre en compte comme le rapport qualité/prix décevant de la destination, la desserte aérienne ou les mouvements sociaux à répétition qui écornent l'image du territoire.■

CHIFFRES CLEFS

- **1 032** *lits existants pour 44 établissements*
- **2 à 4**% *du PIB*
- **500** *chambres au total à développer sur 10 ans*
- **56 300** *visiteurs à Mayotte en 2018, 65 000 en 2019 et 44 millions d'euros de recettes*
- **42 900** *visiteurs issus du tourisme affinitaire et familial*
- **+ 10%** *en 2019 sur le tourisme d'agrément*

UNE CONVENTION QUI TOMBE À… PUIC



Le pacte de Mayotte prévoit notamment d'accompagner l'innovation dans les territoires et le développement de l'entreprenariat, notamment dans les filières stratégiques

La signature de la convention annuelle du pacte ultramarin d'investissement dans les compétences (PUIC) entre l'Etat et le Département consacre une nouvelle dynamique sur le territoire en matière d'orientation et de formation professionnelle.

La signature officielle de la convention 2020 du « PUIC » (connu sous cette appellation) s'est tenue le 18 juin à l'hémicycle. « Mayotte est un département aux enjeux très marqués en matière d'éducation et de formation, dans un contexte socioéconomique difficile. La croissance démographique exceptionnelle et la formalisation récente du marché du travail en font un territoire particulièrement sensible à la qualité de la relation entre la formation et l'emploi, entre l'école et l'entreprise » a rappelé le président Soibahadine Ibrahim Ramadani en introduction.

"Mayotte est un département aux enjeux très marqués en matière d'éducation et de formation"

Le plan d'investissement dans les compétences doit permettre d'accompagner et de former vers l'emploi un million de jeunes et un million de personnes à la recherche d'un emploi peu ou pas qualifiées, mais aussi d'accélérer la transformation des commandes de formation pour répondre aux besoins des entreprises et des actifs privés d'emploi du territoire, avec des approches innovantes. Sa déclinaison régionale se traduit au travers du PUIC de Mayotte et de sa convention 2020.

Un investissement conjugué du Département et de l'État de 68,3M€ sur 4 ans (2019-2022) avec un effort additionnel de l'État de 21,3M€, lequel s'ajoute aux 11,7M€ que consacre annuellement le Département au titre de sa compétence dans le champ de la formation professionnelle pour les demandeurs d'emploi. Pour cette année, le financement additionnel s'élève à 5,9M€ dont 2,2M€ sont délégués à Pôle emploi et 1,9M€ au Carif-Oref et à la plateforme de lutte contre l'illettrisme (PLIA).

Avec 600 entrées supplémentaires en formation pour 2019, l'objectif est porté à 935 entrées supplémentaires pour cette année. Une enquête nationale sur les organismes de formation et les CFA, impulsée par le Ministère de l'emploi et Régions de France dans le cadre de la continuité pédagogique, a révélé les faiblesses de l'écosystème économique et de la qualification des demandeurs d'emploi de Mayotte. Les ambitions portées par le pacte méritent donc plus que jamais d'être poursuivies dans le temps et bien au-delà de l'année 2022, a ainsi défendu l'exécutif départemental à cette occasion. Une prolongation qui tomberait à PUIC… ■



Le recteur, le préfet, le président du Conseil départemental et la 5e vice-présidente Mariam Said en charge de la formation professionnelle

Les ambitions des PUIC répondent à quatre objectifs majeurs :

• Construire et déployer des parcours personnalisés de formation.

• Agir contre les inégalités sociales ou territoriales et assurer l'égalité d'accès à la formation.

• Sécuriser les parcours des actifs et les préparer à l'insertion post-formation.

• Impulser et accélérer la transformation du système de formation professionnelle.

Chef de file de par sa double casquette « département/région », le Conseil départemental prend une part active dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité.

Plusieurs documents importants fixent ses orientations : le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés, le plan climat énergie du territoire, la programmation pluriannuelle de l'énergie ou encore le récent schéma des espaces naturels sensibles, pour n'en citer que quelques-uns…

Mais c'est surtout dans l'exercice de ces compétences, qu'aux côtés de nombreux acteurs institutionnels et associatifs, le Conseil départemental agit : la surveillance des tortues, la gestion du domaine forestier, les espaces naturels sensibles en sont trois exemples. Mais l'éclairage en zone rurale, l'entretien et la gestion des rivières, l'aide à l'équipement des particuliers en panneaux photovoltaïques méritent également d'être cités. Si Mayotte possède un patrimoine remarquable, l'augmentation constante de la population représente un risque pour les conditions de vie et plus largement les choix des futures générations… Alors autant agir !



Au cœur de la forêt mahoraise

Si Mayotte est connue pour son lagon exceptionnel, elle recèle d'autres trésors naturels, dont de luxuriantes forêts. Le Conseil départemental (en lien avec l'Office National des Forêts et le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres) a pour mission de veiller à la gestion durable des espaces naturels.

La biodiversité de la forêt mahoraise est remarquable, y compris à l'échelle mondiale. En effet, le couvert boisé de Mayotte héberge l'une des plus grandes densités d'espèces indigènes de plantes vasculaires au monde, mais également de nombreuses espèces indigènes ou endémiques de reptiles, amphibiens, d'oiseaux et de mammifères, tel que le fameux Maki (Eulemur fulvus) pour ne citer que lui. Certaines espèces, animales et végétales, sont cependant classées comme menacées ou vulnérables.

« La biodiversité de la forêt mahoraise est remarquable, y compris à l'échelle mondiale »

La préservation de la biodiversité de ces espaces dépend d'un équilibre fragile, qui se trouve lui aussi de plus en plus menacé. Mayotte est le département subissant la plus forte déforestation en France.
Ce phénomène est en partie dû à d'importantes modifications dans l'occupation des sols. En effet, 6 % des espaces naturels sont devenus des espaces agricoles entre 2011 et 2016. Les zones naturelles représentent désormais **moins de 40%** de la superficie totale de l'île.

Le Département en action : zoom sur les espèces exotiques envahissantes

Le Conseil départemental met tout en œuvre pour préserver le patrimoine écologique de la forêt mahoraise. Une action représentative de cet



engagement est la lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes (EEE), menée actuellement par la DEDDE (Direction de l'Environnement, du développement durable et de l'énergie), sur le site du lac Karihani.

Il convient de rappeler que les milieux insulaires ont un fort taux d'endémisme, signifiant la présence délimitée d'espèces caractéristiques d'une région. Les espaces naturels de Mayotte sont donc particulièrement sensibles aux bouleversements écologiques.
Sur les sites gérés par le Département, beaucoup de milieux sont envahis par des EEE. Pour des installations récentes d'EEE de petite taille, l'intervention est nécessaire pour éliminer l'espèce.
En 2018, le Conservatoire Botanique National de Mascarin (CBNM) met en place le Groupe Espèces Invasives de Mayotte (GEIM), dont le but est de dresser la liste des principales EEE pour les classer par niveau d'invasibilité, et proposer des méthodes de lutte. Plusieurs structures se sont associées au projet pour former un réseau d'observatoire, afin de détecter et de lutter contre les EEE.

L'intervention au Lac Karihani s'inscrit dans cette démarche. Il s'agit d'une station de Syngonium podophyllum découverte de manière précoce en bordure du site. C'est une petite plante persistante grimpante ou rampante, qui se propage en s'échappant des jardins où elle est cultivée, mais également par bouturage après arrachage (déchet vert). L'espèce peut empêcher la croissance de certains arbres ; elle entre en compétition avec la végétation indigène pour les ressources et peut modifier l'écosystème. Un protocole a été dressé avec le CBNM pour intervenir efficacement sur cette plante.■



Raissa Andhum,

3e vice-présidente, aménagement et développement durable

"Mayotte dispose d'un patrimoine naturel d'exception, terrestre comme marin. Mais une géographie contrainte et des ressources naturelles fragiles marquent les limites d'un véritable développement soutenable pour l'île.

Pour faire face aux différents enjeux – essentiels du développement durable - le Conseil départemental agit au quotidien : réflexion sur une gestion cohérente des ressources en eau et assainissement; définition d'une politique stratégique en matière de gestion des déchets (construction et livraison de 4 quais de transferts) ; protection du patrimoine naturel terrestre – 5 600 hectares de forêts départementales, gestion des espaces naturels – ou marin, avec la protection des tortues ; programmes de réductions de la consommation d'énergie ; schéma d'Entretien et de Restauration des rivières de Mayotte ; développement d'actions de sensibilisations en direction du jeune public parce que, chacun le sait, nos enfants sont d'excellents ambassadeurs de l'éco-citoyenneté. Nous avons, en juin dernier, signé une convention pour mettre en place l'Agence régionale de la biodiversité de Mayotte. J'insiste sur un point essentiel : toutes ces démarches ne pourront donner leur pleine efficacité que si elles sont partagées avec les associations bien sûr, déjà très actives, mais surtout avec les citoyens, acteurs majeurs de cet avenir ". ■

Forêts domaniales : 1140 ha
Forêts départementales : 4500 ha
Propriétés du Conservatoire du Littoral : 1750 ha
Mangroves non affectées : 100 ha
>> 1500 ha de peuplement de feuillus détruits entre 2011 et 2016

TORTUES MARINES : UNE MISSION DE SURVEILLANCE



La protection des tortues marines sur les plages de Mayotte est au cœur des préoccupations, plus encore depuis la crise de la Covid-19 et depuis le confinement, qui ont entraîné une augmentation du braconnage. Le suivi régulier des femelles sur les plages de Saziley et Moya depuis 1994 par les agents départementaux et la mise à jour de la base de données, représentent un capital important pour le patrimoine naturel du territoire.

Face à cette situation, et depuis plusieurs années déjà, le Conseil départemental de Mayotte agit pour la conservation des espaces naturels abritant des espèces exceptionnelles : dauphins, raies mantas… La tortue marine fait l'objet d'une vigilance particulière. À Mayotte vivent deux espèces de tortues très menacées au niveau mondial : la tortue verte, et la tortue imbriquée, en voie d'extinction. L'extension des lois de décentralisation à Mayotte en 2004 s'est traduite par le transfert de la compétence environnementale vers le Conseil départemental, lequel a notamment fait le choix d'agir sur la protection des tortues. Nous sommes allés à la rencontre des agents de surveillance des tortues marines sur le site du cratère de Petite-Terre, à la plage de Moya Dzaoudzi-Labattoir. Une visite encadrée par Ali Mari, responsable des équipes de surveillance des tortues marines au service environnement de la Direction de l'Environnement et développement Durable (DEDD).

"Cette présence permet de lutter contre le braconnage"

« Notre mission, en Petit-terre tout comme en Grande-Terre, consiste à faire de la surveillance nocturne et du suivi sur les plages. Les agents veillent à ce que les tortues qui montent puissent aller pondre leurs œufs en toute tranquillité. Et cette présence permet de lutter contre le braconnage» précise Ali Mari. Le Conseil départemental se mobilise au quotidien pour la préservation du Parc naturel marin, à travers ses agents déployés sur plusieurs sites, dont celui des cratères de Petite-Terre ou encore sur les plages de Saziley et Charifou en Grande-Terre. Conscient des enjeux, le Département met en œuvre des moyens et des actions de sensibilisation, de surveillance et de suivi des tortues, de comptage de traces mais aussi de dissuasion face au braconnage. « Depuis 1994, nous sommes passés d'une surveillance par mois à une plus grande fréquence, c'est-à-dire toutes les semaines » souligne le responsable des équipes de surveillance. La collectivité mobilise en effet des agents sur les plages les plus fréquentées par ces reptiles. L'information et la sensibilisation sont également une préoccupation.

Les agents, confrontés à des agressions de braconniers et à un manque de visibilité et d'identification de la part des visiteurs, s'investissent dans leurs missions, que certains exercent depuis plusieurs années. La surveillance régulière porte aujourd'hui ses fruits : « de 1994 à 1998, il y avait deux montées de tortue en moyenne par nuit, mais depuis 2017, nous enregistrons une moyenne de 10 montées par nuits » « En 2018 et 2019 nous avons relevé un pic allant jusqu'à 70 tortues en une nuit sur cette plage »

Au total, 12 agents, répartis en équipe de 3 ou 4 personnes, se relaient au quotidien sur le site de Moya avec une permanence chaque nuit jusqu'à 8 h du matin. La collectivité travaille en partenariat avec plusieurs structures : l'association Oulanga na Nyamba, la brigade nature de l'AFB et le REMMAT (Réseau Echouage Mahorais des Mammifères marins et Tortues marines) pour une meilleure prise en compte de la préservation des tortues. Plusieurs associations environnementales jouent également un rôle important avec des comptages, de l'information régulière ou des bivouacs. ■

Une tortue morte ou vivante échouée?
Appelez le

REMMAT : 0639 69 41 41



UN SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES ESPACES NATURELS SENSIBLES (SDENS)

Livré en février 2020, le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) s'inscrit dans la continuité de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) créée en 1959 au niveau national. Elle est menée par les départements et les Conservatoires d'Espaces Naturels. Sa vocation est de protéger les « espaces naturels présentant un intérêt écologique et patrimonial ».

"Mayotte possède un patrimoine naturel exceptionnel"

Cette politique de protection des ENS trouve son financement grâce à une part de la taxe d'aménagement perçue par le Conseil départemental (303 005 € en 2019), au regard de ses compétences en matière d'environnement. Ce fonds est dédié à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et à sauvegarder les habitats naturels.

Mayotte possède assurément un patrimoine naturel exceptionnel, à commencer par son lagon de 1100 km^2, avec plus de 150 km^2 de récifs coralliens et une « mégafaune marine » (mammifères marins, tortues, oiseaux marins..) diversifiée ; mais également au niveau terrestre, car l'île regorge de mangroves, zones humides, zones forestières, habitats littoraux, qui sont autant de milieux naturels reconnus comme patrimoniaux.

Cependant, le 101ème département français connaît de grandes fragilités au niveau environnemental et social ; en effet, ces deux domaines entrent en interaction du fait de difficultés sociales (forte densité de population) sur le territoire, qui se traduisent par d'importantes pressions et besoins en développement menaçant l'équilibre des milieux naturels. C'est donc dans ce contexte que le Conseil départemental a entamé, en collaboration avec l'ensemble des partenaires, l'élaboration du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour



Mayotte (SDENS), entre 2018 et 2020.
Ce schéma comprend un diagnostic des espaces naturels du Département et l'identification des sites remarquables ; le recensement et la définition de la politique en faveur des ENS ; un plan pluriannuel d'actions ; une stratégie de communication et de valorisation des ENS.

Proposés comme le réseau des ENS de Mayotte, 8 sites prioritaires seront classés, gérés et valorisés dès le début du premier trimestre de 2021. Parmi eux, un site exemplaire : la lagune d'Ambato, zone humide remarquable et protégée de 4,5 ha où le Service Environnement de la Direction de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie (DEDDE) déploie un effectif de 4 agents depuis 2018.

Une délibération prévue pour la fin d'année fixera juridiquement le réseau des ENS et les 8 sites pilotes.■

VERS UNE PÉNURIE D'EAU ?



L'eau, parfois surnommée « or bleu », est une ressource rare et un bien précieux. Mayotte n'échappe pas à cette réalité structurelle, à plus forte raison quand les prévisions laissent présager une saison des pluies tardive. Mayotte connaît une croissance démographique forte, avec, selon le préfet, "1 000 à 1 400 abonnés supplémentaires" au réseau d'eau potable et une consommation "qui augmente de 260 000 à 320 000 m^3" chaque année.

Un arrêté préfectoral a d'ailleurs pris la décision de limiter provisoirement certains usages de l'eau sur le département depuis le 17 août dernier. Des coupures tournantes nocturnes affectent également l'île, ceci pour économiser la ressource en attendant la saison des pluies.

"La ressource est insuffisante pour faire face à des besoins sans cesse croissants" a récemment rappelé Dominique Voynet, directrice de l'Agence régionale de santé (ARS) de l'île. Chacun peut modestement agir à son niveau, en essayant de limiter tout gaspillage.■

PATRIMOINE
LES SITES ARCHÉOLOGIQUES DE MAYOTTE





Une brochure départementale intitulée « Entre deux mondes », disponible dans les principaux lieux publics, détaille les sites patrimoniaux majeurs de Mayotte...

Depuis les premières fouilles effectuées par le professeur Claude Allibert de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (l'Inalco), à Bagamoyo (site et nécropole des Badamiers en Petite-Terre) à Mayotte en 1981, d'autres fouilles ont été menées, mettant au jour des éléments de fouille (outils, ossements, poteries, armes, pièces de monnaie, bijoux, empreintes, traces, artefacts liés à l'industrie sucrière).

"Certains lieux devenus sacrés, témoignent de l'occupation humaine."

Ces informations sont couplées par des enquêtes orales qui sont conservées aux archives. Les différentes prospections montrent bien l'existence de bâtiments et monuments qui illustrent les infrastructures arabo-shirazies. Ces éléments permettent de renseigner sur l'Histoire du territoire, les origines des peuplements, les modes de vie, de pensée, les traditions et cultures de Mayotte.

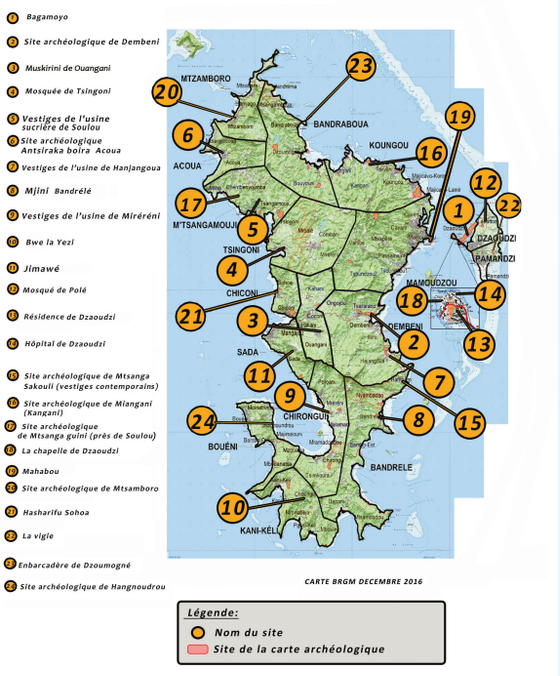
Les vestiges de la première révolution industrielle font partie des plus visibles à Mayotte, par la présence en Grande-Terre de nombreuses ruines et de machines issues des anciennes usines sucrières. Certains lieux, devenus sacrés, témoignent de l'occupation humaine.

Le Conseil départemental soutenu par l'État, après la création du Musée de Mayotte (MuMA) en 2010, a œuvré pour la labellisation de celui-ci au titre des "Musées de France" afin que soit reconnue la valeur du patrimoine mahorais, et que les collections réunies dans les réserves du MuMA soient protégées et valorisées. L'organisation des journées européennes d'archéologie est, chaque année en juin, l'occasion d'illustrer la richesse des sites archéologiques de Mayotte, ses monuments et son identité africaine, arabe, musulmane, malgache et européenne.



24 sites archéologiques majeurs de l'île apparaissent sur la carte produite par la Direction des affaires culturelles de Mayotte.■

CARTE DE QUELQUES SITES PATRIMOINIAUX DE MAYOTTE



Hamelle Boura,
Gérante de la Société “Ebouenу”

À tout juste 26 ans, elle est gérante de la société Ebouenу.

Après un BTS MUC à Paris, Hamelle a d’abord commencé à travailler dans le prêt-à-porter, en tant qu’adjointe au responsable dans une boutique GUESS. La suite de son parcours la ramènera chez elle à Mayotte, en Petite-Terre.

« C’est une fois rentrée à Mayotte que je me suis rendue compte du potentiel de notre île, et de l’intérêt de développer notre économie ». C’est à ce moment qu’elle a décidé de se lancer dans l’aventure de l’entrepreneuriat avec sa boutique Ebouenу.

« Malgré la difficulté des démarches à effectuer, également pour trouver un local adapté, j’ai tenu bon et je suis allée au bout de mon projet. J’ai travaillé sans relâche, et j’ai obtenu un fort accompagnement de la Chambre de Commerce et de l’Industrie (CCI), ce qui m’a beaucoup aidée. »

Forte de cette expérience, la jeune entrepreneuse - également très présente sur les réseaux sociaux – ne compte pas s’arrêter en si bon chemin.

« Dans l’avenir, j’aimerais bien élargir mon activité sur Mayotte, avoir d’autres locaux, un site internet et pourquoi pas une distribution à la Réunion. »

Hamelle est fière de participer, à sa façon, au développement de son territoire. Et elle lance cet appel : *« J’encourage les jeunes Mahorais qui sont en France métropolitaine à rentrer à Mayotte, et à oser prendre le risque d’entreprendre ».* ■





Fernand Keisler et Abdallah Zidine,
Pilotes de ligne

Nous rencontrons deux jeunes pilotes d’EWA Air, des enfants de Pamandzi, qui ont rêvé de voler en regardant de chez eux les avions décoller. « Dès que j’ai eu un vélo, j’allais tout le temps autour de l’aéroport, j’ai toujours eu le regard braqué sur la piste, sur les avions » nous dit Fernand Keisler, 30 ans. Leur rêve commun est devenu réalité à force de travail, de patience, mais aussi grâce au soutien indéfectible de leurs proches.

C’est en uniforme que nous les retrouvons à l’aéroport, ce même uniforme qui les intimidait lorsqu’ils étaient plus jeunes. *« C’est sûr que c’est un certain prestige. »* renchérit Abdallah Zidine, 24 ans, qui nous raconte son parcours.

« J’étais occupé à regarder les avions tout le temps, en plus j’habitais à côté de la piste . […] J’ai eu la chance de passer le BIA, Brevet d’Initiation Aéronautique en 2nde. Mon père a vu que j’étais vraiment passionné par l’aviation, il m’a inscrit à un club ici à Mayotte où j’ai pu piloter sur des ULM. J’ai eu mon BAC, et ensuite les « galères » ont commencé. Au bout d’un certain temps, j’ai réussi à avoir une aide du Département».

Une trajectoire semée d’obstacles, que partagent Fernand et Abdallah, à quelques années d’écart. Tous deux diplômés d’un BAC Scientifique, ils ont rencontré par la suite des difficultés financières pour poursuivre les études qui les passionnaient. Fernand Keisler s’est, lui, orienté vers une faculté de sciences à Montpellier, en attendant de trouver les fonds nécessaires pour se former au métier dont il rêvait depuis ses 3 ans, lorsqu’il a découvert pour la première fois un poste de pilotage et décidé aussitôt que ce serait son avenir.

« Il n’y a pas beaucoup de pilotes qui viennent de chez nous » Abdallah Zidine

Il a parfois fallu se confronter à un manque de considération, comme nous le confie Abdallah : « J’avais le soutien de ma famille, mais c’est assez cher comme formation. J’ai demandé le financement pour les frais pédagogiques et on m’a dit *« Tu n’as pas le niveau » .Donnant la meilleure des réponses aux a priori décourageants sur sa scolarité mahoraise, qui selon certains «* ne vaut pas celle de métropole », Abdallah Zidine a fini parmi les meilleurs de sa formation, les premiers de sa promotion. Tout comme Fernand Keisler, qui a brillamment cheminé entre ses débuts en tant que Steward, des voyages pour perfectionner son anglais, et son recrutement chez Adria Airways (ancienne compagnie nationale slovène), avant de postuler chez Ewa Air en 2016.

« Le directeur était favorable au fait d’intégrer des pilotes mahorais. Je suis fier de faire partie des premiers. Dans une dizaine d’années, on va normaliser ce métier sur Mayotte. » Leur objectif à présent atteint, Abdallah et Fernand vont travailler avec le sourire ; ils sont heureux et fiers d’être revenus sur leur « magnifique île ». Ils peuvent ainsi inciter d’autres mahorais à croire en leurs rêves, « que ce soit pilote ou autre chose ». Leur conseil : ne pas penser que ces formations sont inaccessibles. Ils ne sont pas des cas exceptionnels, *« il faut se faire confiance, travailler, s’impliquer. Mais il n’y a pas de handicap en soi à être mahorais pour accéder à ces formations, à ces emplois ».* ■

>> Cette nouvelle rubrique vous permettra de découvrir celles et ceux qui font l’actualité à Mayotte <<

La Direction des affaires européennes et de la coopération régionale du Conseil départemental de Mayotte organise

17e édition

FRANCOJEUNES

Concours d'écriture réservé aux moins de 25 ans

Thème : au fil de l'eau

Mayotte 2020



Nouvelles
Contes
Poèmes
Slams

Vous souhaitez participer ?

Renseignez-vous sur cg976.fr

Date limite : 31 octobre 2020

DÉPARTEMENT DE MAYOTTE

Interreg Mayotte-Comores-Madagascar

l'Europe s'engage à Mayotte

académie Mayotte

Organisation internationale de la francophonie

A.Fra O.I. Association pour la Francophonie de l'Océan Indien

Alliance Française